ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

mariage

Question écrite n° 10438

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les préoccupations de nombreux de nos concitoyens concernant les modalités de présentation du futur projet de loi ouvrant le mariage aux personnes de même sexe. En effet, il semble important d'organiser un grand débat national afin de recueillir les opinions et analyses des Français sur un sujet voué à redessiner certains contours de notre société. Il lui demande de préciser les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe constitue un des engagements du Président de la République qui se rattache aux valeurs fondamentales auxquelles la société française est attachée : l'égalité des droits pour tous, la liberté de vivre ensemble et l'ouverture à l'autre. Il répond à la volonté d'ouvrir le mariage à tous les couples, au nom du principe d'égalité, et s'inscrit dans la continuité de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et du Conseil constitutionnel qui, saisis de ces questions sur le fondement d'une discrimination qui résulterait des dispositions législatives actuelles, ont considéré que l'ouverture du mariage aux couples de personnes de même sexe relevait d'un choix de société que seul le législateur pouvait opérer. Le texte soumis par le Gouvernement au Parlement étend le mariage aux couples de même sexe sans en changer le régime juridique, et par conséquent, rend l'accès à l'adoption possible pour ces couples mariés. Cette importante réforme sociétale, clairement inscrite dans le programme présidentiel, a été acceptée par les Français à travers leur choix exprimé lors de l'élection présidentielle du 6 mai dernier. Ce choix a été confirmé en juin dernier, lorsque les Français ont donné une majorité parlementaire au président nouvellement élu. Une réflexion approfondie s'est ensuite engagée sur ce texte et se poursuit. Pour élaborer ce texte, le Gouvernement a mené tout au long des mois de septembre et d'octobre de nombreuses consultations de personnalités et d'associations de sensibilités différentes, qu'il s'agisse des associations familiales, de défense des droits des personnes homosexuelles, des autorités religieuses, de chercheurs ou d'universitaires. Les institutions de l'État se sont également prononcées, puisque le Haut conseil à l'adoption a été consulté, ainsi que le Conseil d'État. De plus, la commission des lois de l'Assemblée nationale a procédé elle-même à de nouvelles auditions. Enfin, un large débat a lieu quotidiennement dans la société et au sein des médias. Il se prolonge au Parlement, qui est l'instance délibérative de nos institutions, où l'ensemble des points de vue pourront être exprimés et où le texte pourra être, le cas échéant, amendé, dans le respect des règles qui gouvernent notre démocratie. L'adoption de ce projet de loi à l'issue de ce vaste débat démocratique renforcera les engagements de la France dans la lutte contre toutes les discriminations et dans le combat pour l'égalité.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10438

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE10438

Rubrique : Famille
Ministère interrogé : Justice
Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 20 novembre 2012, page 6654
Réponse publiée au JO le : 19 mars 2013, page 3085